



Entente d'Ath des Clubs de Billard

Quai de l'Entrepôt, 22 7800 Ath

Président (ff): Herman Christophe Rue de la Grande Carrière 10 7802 Ormeignies Gsm : 0473/850225 Email : athsnooker@gmail.com	Secrétaire : Herman Christophe Rue de la Grande Carrière 10 7802 Ormeignies Gsm : 0473/850225 Email : athsnooker@gmail.com
--	---

Réunion du CEA du 12/03/2026

1. Accueil et présences :

Administrateurs présents : Claude Pletinckx, Philip Verdurmen, Bouchonville Jason , Cambier Eric
Christophe Herman

Administrateur absent : Geoffrey Laurent , Limbourg Patrick ,

1- **Barrages :**

EN division 4 les barrages seront faits en fonction des équipes inscrites après le 01-05-26
(dates 09-05-26 et 16-05-26)

2-Annexe au règlement

Art A/02/b : si un membre du Comité comptabilise 2 absences durant la saison, il sera
Automatiquement exclu du CEA

Le nombre d'absences d'un joueur n'est plus limité, les excuses données étant invérifiables.

Art C/02/c : supprimer (Le joueur qui demande une priorité doit avoir quitté le local dans
l'heure qui suit la fin de son match) pour permettre aux joueurs qui demandent à être libérés
du match de rester si pas appelés en urgence.

Aucune priorité n'est obligatoire.

Les propositions de changement de règlement peuvent être faites via le site
internet de l'EACB (<https://eacbath.com>) via l'onglet **Contact – Question Comité.**

3- Questions au comité

- serais t'il possible de revenir à l'ancien système en ce qui concerne l'arbitrage

Le système actuel (3 matches pour chaque équipe) rencontre un franc succès auprès de la majorité des équipes. De plus, il a été remarqué plus d'attention de la part des arbitres avec cette solution. La désignation du ou des arbitres dépend entièrement de l'équipe concernée

- pourquoi les joueurs qui n'ont pas jouer un seul match se retrouve avant les joueurs ayant tout perdu dans le classement individuel ?

Le système (Art D/05) repose sur le nombre de matches gagnés puis le nombre de matches perdus. Les joueurs n'ayant pas joué sont donc classés avant les joueurs ayant des défaites.

- pourquoi ne pas remettre le choix comme avant aux équipes de s'inscrire aux différentes coupes

Laisser le choix des équipes pour s'inscrire à la Coupe que l'on veut jouer n'est pratiquement pas envisageable. Etant donné le nombre d'équipes inscrites, on devra peut-être limiter les Inscriptions. Un tour supplémentaire n'est pas envisageable.

- Puis-je interdire un joueur dans mon local :

Le Comité EACB n'a évidemment pas le droit de faire rentrer un joueur contre l'avis du tenancier. Si le tenancier ne veut pas qu'il rentre, le joueur gagne son point. Si l'équipe veut absolument aligner ce joueur, libre à elle d'aller jouer sur un terrain neutre.

4- Election du Comité administratif (CEA)

Vote prévu pour le renouvellement du Comité le 8 mai à 19h00 au local de l'entente

Les candidatures doivent être rentrées pour le 1-04-26. (Même pour le Comité actuel)

Candidatures reçues à ce jour (internet) : Jason Bouchonville, Eric Cambier, Jérôme Limbourg

Candidatures reçues à ce jour (papier) : Claude Pletinckx, Philippe Verdurmen

5- Dates à retenir

Limite des inscriptions pour le nouveau Comité le 01-04-2026

Rentrée des réinscriptions équipes pour le 01-05-26

Rentrée des réinscriptions joueurs pour le 31-05-26

Rentrée des réservations repas pour le 15-05-26

Paiements de repas et des acomptes pour le 31-05-26

Transferts date limite 13-07-26 à 13 h

Réunion générale avec les Présidents pour le vote du Comité le 08-05-26 à 19 h00 au local de l'entente (**présence obligatoire d'un représentant de chaque équipe !!**)

Christophe Herman (ff),
Président EACB

Christophe Herman
Secrétaire EACB
